

Compte rendu de la séance du jeudi 16 mars 2017

Président de séance : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE

Présents : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE, Maire,
Monsieur Michel GUILBERT, Monsieur Jacques TOUBOULIC, Monsieur Georges SEBILLAUT, Adjoints,
Monsieur Jean-Louis DROUARD, Monsieur Antonin GIBERT, Madame Patricia NOREL, Madame Laurence HOURLIER, Monsieur Gérard JOVET, Monsieur Dominique GUERIN DE VAUX, Conseillers.

Représentés : Madame Anne MILLOT par Madame Patricia NOREL, Madame Caroline DALLE-NOGARE par Madame Laurence HOURLIER, Madame Anne COLLINOT par Monsieur Michel GUILBERT

Excusés : Madame Mélanie BRESSION

Début de séance : 20 h 00

Ordre du jour:

- Choix du bureau d'étude de contrôle technique et de SPS pour l'aménagement du pôle santé
- SDEY: Mission de conseil en énergie partagée. Adhésion au service CEP par convention
- Prolongation de délai de versement de la subvention DETR pour l'aménagement du pôle santé
- Promesse de don
- CCAVM : désignation d'un conseiller communautaire suppléant
- CCAVM : nomination d'un conseiller au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLETC).
- Tarifs de la salle polyvalente
- Renouvellement de la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau apportée par la SATESE et signée avec le Conseil Départemental
- Tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles
- Compte rendu sur la saison 2016 concernant le camping et la halte nautique
- Paramétrage des horloges de l'éclairage public
- Plantation de platanes sur la place de la mairie
- Courriers divers

1) CHOIX DU BUREAU D'ETUDE DE CONTRÔLE TECHNIQUE ET DE SPS POUR L'AMENAGEMENT DU PÔLE SANTÉ (D 2017 007)

Considérant l'obligation de choisir un bureau d'étude pour le contrôle technique des matériaux et le SPS (sécurité et de protection de la santé) relatif à l'aménagement du pôle santé,

Considérant les devis réalisés par les sociétés DEKRA et VERITAS,

Considérant la bonne réputation de ces deux sociétés, leur compétence équivalente et le rapport qualité / prix,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de choisir la société DEKRA comme bureau d'étude de contrôle technique et de SPS dans le cadre de l'aménagement du pôle santé et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires et à engager les dépenses.

2) SDEY : MISSION DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE. ADHESION AU SERVICE CEP PAR CONVENTION (D 2017 008)

Considérant le projet du Pôle Santé,

Considérant que la loi n° 005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique reconnaît un rôle à part entière aux collectivités et à leurs groupements dans la définition de stratégies de la maîtrise de la demande énergétique,

Considérant que dans le contexte actuel d'augmentation des coûts énergétiques, le SDEY s'engage auprès de ses collectivités adhérentes, à les conseiller et les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) afin qu'elles contribuent aux objectifs de 3x20 (20 % d'efficacité énergétique, 20 % de réduction des GES, 20 % d'énergies renouvelables),

Pour les aider à relever ce défi énergétique, le SDEY a mis en place un service mutualisé de « Conseil en Energie Partagé » (CEP). Ce service permet à chaque commune adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il aide les communes à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques,

Considérant le tarif de 0.40cts par habitant et par année,

Considérant que la convention est signée pour une durée de 5 ans,

Considérant qu'en adhérant au CEP, le SDEY nous propose une convention à part, pour les pré-diagnostics énergétiques et nous conseille en matière d'énergie partagée,

Considérant que le coût de cette étude s'élève à environ 1470€ TTC,

Considérant que l'on peut être subventionné à hauteur d'environ 980€ à condition d'adhérer au CEP

Considérant la délibération du Comité Syndical du SDEY n°47-2016 en date du 28 juin 2016 portant règlement financier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention au CEP, proposé par le SEDY, pour une durée de 5 ans au tarif de 0.40 cts par habitant. Il est autorisé à signer la convention pour les pré-diagnostics énergétiques et à demander la subvention. Tous les frais pré-cités seront inscrits au budget primitif de la commune 2017.

Le Maire informe les élus que la CCAVM doit reverser 22 500€ à la commune au titre de subvention non encore utilisée pour le pôle santé de Châtel-Censoir. Les élus sont d'accord à l'unanimité pour que le Maire récupère cette somme.

3) PROMESSE DE DON (D 2017 009)

Un administré se propose de faire un don à la commune. Cet argent pourrait servir à financer une partie des travaux du Pôle Santé. Le montant du don n'est pour l'instant pas connu. Si des conditions sont grévées au don, il faudra l'accord du Conseil Municipal. Sur le principe, 12 élus sont d'accord et 1 est contre l'acceptation de ce don.

4) CCAVM : DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLEANT (D 2017 010)

Considérant la démission de Michel Guilbert du poste de conseiller communautaire suppléant de la CCAVM,
Considérant la nécessité d'en désigner un nouveau,
Considérant la candidature d'Antonin Gibert;
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte qu' Antonin Gibert soit nommé conseiller communautaire suppléant auprès de la CCAVM.

5) CCAVM : NOMINATION D'UN CONSEILLER AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE (CLETC) (D 2017 011)

Considérant que la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan a repris la compétence en matière de taxe relative au domaine professionnel,
Considérant la nécessité de mettre en place une commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLETC),
Considérant qu'il faut nommer dans chaque commune un représentant,
Considérant la candidature de Jacques Touboulic à cette fonction,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de nommer Jacques Touboulic comme conseiller au sein de la CLETC.

6) TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE (D 2017 012)

Considérant que lors du Conseil Municipal du 13 janvier 2017, les tarifs de la salle polyvalente étaient à l'ordre du jour,
Considérant que la solution d'un forfait avait été proposée à l'étude,
Considérant qu'il faut préciser les modalités de gratuité aux associations,
Considérant qu'un temps de réflexion et d'étude était donc nécessaire, le Conseil avait reporté sa décision,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de maintenir les tarifs actuels. La salle polyvalente sera mise à disposition à titre gratuit pour les associations, une fois par an, pour une journée, hors week-end et ce, afin d'y tenir leur assemblée générale exclusivement. Cette mise à disposition gratuite s'entend sans la cuisine.

7) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU APPOREE PAR LA SATESE ET SIGNEE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL (D 2017 013)

Considérant que la convention signée en 2013 avec le Département, déléguant la maîtrise d'ouvrage à la SATESE, arrive à échéance,
Considérant qu'il s'agit d'une convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement, en application de l'article 73 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2003,
Considérant la proposition de renouvellement de la convention pour une durée de 4 ans,
Considérant les missions exercées,
Considérant que la première convention a donné entière satisfaction,
Considérant le tarif fixé à 0.26 cts par habitant pour 2017,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler ladite convention pour une durée de 4 ans, au tarif de 0.26 cts par habitant en 2017.

8) TENUE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

M. le Maire souhaite mettre en place le tableau de tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles et législatives.

Après un tour de table, le tableau est complété mais sera éventuellement ajusté en fonction des absents.

9) COMPTE RENDU SUR LA SAISON 2016 CONCERNANT LE CAMPING ET LA HALTE NAUTIQUE

M. Touboulic commence par dresser le bilan de la saison 2016 du camping. La fréquentation est en augmentation et est souvent supérieure à la moyenne des campings de la région. Malgré les travaux qui ont été engagés cette année (changement des toilettes, peinture des bâtiments, réparation de la chaudière, pose d'un chauffe-eau, ...) le bilan financier est positif et en progression par rapport à l'an dernier.

Concernant le bilan de la saison 2016 de la halte nautique, une baisse de 14% est à signaler concernant le trafic. 1361 bateaux sont passés par l'écluse de Châtel-Censoir. Sur l'aspect financier on enregistre un léger déficit de 129€. Il faut toutefois tenir compte que le ponton a été rénové et que nous avons à ce jour deux impayés.

M. le Maire souhaite que de la publicité soit faite pour l'hivernage des bateaux.

10) PARAMETRAGE DES HORLOGES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire informe les élus qu'un contrôle a été fait sur l'éclairage public et que nous en attendons le rapport. Il est possible de réduire la durée de l'éclairage public cependant il est nécessaire de changer les horloges. Le coût n'est pas connu. Ce sujet sera remis à l'ordre du jour lorsque toutes les informations seront communiquées à la commune.

L'hypothèse de l'installation d'une borne sur la commune, pour les voitures électriques est évoquée et pourra être plus amplement étudiée dans l'avenir.

11) PLANTATION DE PLATANES SUR LA PLACE DE LA MAIRIE

Les marronniers qui sont sur la place de la Mairie sont en mauvais état. Renseignements pris auprès d'une pépinière, la plantation de platanes seraient une meilleure idée. Le Maire propose d'en planter trois de façon à faire un peu plus d'ombre sur la place.

12) COURRIERS DIVERS

- Les deux clubs de foot sont toujours en conflit. M. le Maire rappelle qu'une convention est signée entre eux, que les élus ne feront pas les arbitres et que si cela continue, les deux clubs seront fermés.

- M. Aucamus, président du club de pétanque, réitère sa demande de transformer l'un des terrains de tennis en terrain de boules. Le Conseil est contre, et souhaite au contraire qu'ils soient nettoyés. En revanche, une partie du terrain en herbe derrière la salle polyvalente peut leur être mis à disposition, charge à eux de l'aménager et l'entretenir.

- Une artiste peintre vient d'ouvrir un local dans lequel elle propose de donner des cours, aux petits comme aux grands.